





Règles applicables à la gestion de la nouvelle application Paris Tennis

- Toute réservation, qui ne serait pas annulée dans les 24 heures précédant son horaire, sera facturée dans son intégralité. Exception sera faite en cas d'impossibilité d'accès au court, indiquée par l'Administration. Dans ce dernier cas, un crédit horaire équivalent sera restitué au réservataire.
- Les murs d'entraînement sont réservés aux usagers à titre individuel. Leur utilisation est gratuite.
- La réservation de créneaux individuels se fait exclusivement sur l'application « Paris Tennis », dans la mesure des disponibilités. Tout créneau tennistique réservé peut être annulé jusqu'à vingt-quatre heures avant son début.
- Toute réservation non annulée dans le temps imparti ne saurait faire l'objet d'un remboursement.
- Toute réservation entamée ne saurait faire l'objet d'un remboursement.
- La durée de validité des « crédits d'heures » est de un an (1 an), à compter de la date d'achat.
- S'entend par « réservataire » d'un créneau individuel celui qui réserve le créneau à son nom. Son partenaire de jeu est son « invité ».
- Un réservataire doit être âgé d'au minimum treize ans. Il n'y a pas de conditions d'âge minimal pour être « invité ».
- L'identité des invités devra être renseignée informatiquement au cours de chaque réservation sur Paris Tennis. L'identité du réservataire et des invités sera contrôlée par l'agent municipal, avant de rentrer sur le court, par un document avec photo attestant de l'identité des personnes (liste des pièces ci-dessous).
- Pour le réservataire, en l'absence de justificatif d'identité, ou si l'identité n'est pas conforme à celle figurant sur le planning des réservations, l'accès au court ne sera pas autorisé et il sera considéré comme absent. Tout changement d'invité fera l'objet d'un contrôle d'identité de ce dernier ainsi que d'un enregistrement informatique.
- Après cinq réservations sans passage par l'accueil (joueur signalé « absent » dans l'application), l'usager verra son compte bloqué pour une durée d'un mois.
- Si le réservataire n'est pas présent, ses invités se verront refuser l'accès au court.
- Si le réservataire se présente seul sur le court, il se verra refuser l'accès au court.
- Les conditions tarifaires s'appliquent uniquement au réservataire, jamais à l'invité. Le nombre d'invités n'influe pas sur le montant de la réservation.
- Un joueur individuel peut jouer au plus deux heures par jour : au maximum 1 heure en tant que réservataire et au maximum 1 heure en tant qu'invité. Au-delà, aucune heure supplémentaire ne pourra pas lui être octroyée.

Liste des pièces acceptées pour la vérification des identités des usagers dans le cadre de la mise en place de la nouvelle application Paris Tennis

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée)
- Passeport (valide ou périmé)
- Permis de conduire (valide)
- Carte vitale avec photo (valide)
- Carte de famille nombreuse (valide) délivrée par la SNCF
- Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État (valide)
- Livret de circulation (valide)
- Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore (valide)
- Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires (valide)
- Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo (valide)
- Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo (valide)
- Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire (valide)